

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_117
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 09 juillet 2024

4 - Affaires budgétaires et financières

Point n° 4.3 « Tarifs examen d'anglais TOEIC »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1
Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

VU l'article 123-3 du code de l'éducation.

Le TOEIC (Test Of English for International Communication) est un examen d'anglais standardisé largement reconnu à l'international. Le TOEIC à distance permet de passer le TOEIC sur un ordinateur personnel en suivant une procédure précise et sous la surveillance du prestataire ETS GLOBAL. Le TOEIC à distance requiert un matériel minimal (ordinateur, connexion internet, webcam et smartphone).

Nous souhaitons le mettre en place et le généraliser au vu des retours positifs. Son utilisation nous permet de :

- Proposer le TOEIC aux étudiants résidents à l'étranger et aux étudiants qui ont choisi l'enseignement à distance.
- Soulager pour les étudiants en stage la charge financière et la chronophage de la passation d'examen à un autre endroit que le lieu de stage (prix du train, transports, hôtel...).
- Donner plus de souplesse à la certification TOEIC pour la rendre plus attractive.
- S'affranchir des aléas d'un tiers transporteur qui parfois perd purement et simplement les copies.
- Réduire à 0 le risque de litige avec ETS Global concernant la surveillance des TOEIC.
- Libérer des amphithéâtres et du personnel au sein de l'université.

Le dispositif présenté « TOEIC à distance » vient s'ajouter au dispositif actuel, à l'uFC, « TOEIC en présentiel », et donne la possibilité de passer le TOEIC à distance.

Il est proposé une tarification de 70 €, par passage. Ce tarif concerne l'inscription individuelle des étudiants et la refacturation aux différentes Unités de formation et de recherche (UFR).

En outre, le tarif appliqué pour le passage de la certification TOEIC en présentiel s'élève actuellement à 50€. En raison du manque de rentabilité de cette certification, il est proposé de réévaluer les frais d'inscription à 60€ pour une certification en présentiel.

Le conseil stratégique du SUP FC est favorable à ces propositions.

Les membres présents et représentés du Conseil d'administration approuvent le nouveau dispositif « TOEIC à distance » et la modification du coût du dispositif « TOEIC en présentiel ».



Besançon, le 09 juillet 2024

La présidente de l'université

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. C. Woronoff", is written over the printed name.

Marie-Christine WORONOFF

Annexe :

Annexe n°4.3.1 PV - Conseil stratégique du SUP FC du 10 juin 2024

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

Procès-verbal du Conseil Stratégique du SUP-FC

Séance du 10 juin 2024

Étaient présents ou représentés :

Mme Angélique BONJOUR
M. David BOUQUAIN (visio)
M. Raphaël COUTURIER (procuration à D. BOUQUAIN)
M. Marc DESCHAMPS (procuration à F. OGUER)
M. Adam DUPERRON (procuration à AL. RACLE)
M. Benjamin GOLDLUST (procuration à C. MAIRE)
M. Philippe GONCALVES (procuration à C. MAIRE)
Mme Isabelle JACQUES
Mme Christine LEBEL
M. Christian MAIRE
M. David MARKEZIC (visio)
Mme Fabienne OGUER
M. John-Pol PIERREL
Mme Anne-Laure RACLE
Mme Laurence RICQ (procuration à D. BOUQUAIN)
Mme Branka RUPIC (procuration à A. BONJOUR)

Étaient invitées :

Mme Maëva BOILLLOT, Responsable Administrative et Financière
Mme Karin MACKOWIAK (visio)

Étaient excusés :

Mme Marie-Christine WORONOFF, M. Rudy CHAULET, M. Pascal GILLON, M. Romain HASSOLD, M. François MARECHAL, M. Noa POINSOT, M. Emmanuel SAMAIN.

Il y a 16 personnes présentes ou représentées sur les 23 membres du conseil.

Le conseil a démarré à 10h30.

Ordre du jour :

- M3C du CTU
- Réactivation convention FIT-Est
- Création du service audiovisuel du SUP-FC
- Facturation Global Exam
- Tarif du TOEIC
- Calendrier des réunions 2024-2025
- Questions diverses

16 personnes présentes ou représentées (7 procurations). Quorum atteint.

1 M3C du CTU

Présentation des M3C dans le cadre des nouvelles maquettes.

Vote

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

2 Réactivation convention FIT-Est

Madame Karine MACKOWIAK a été invitée pour présenter la nouvelle convention. La dernière convention a pris fin en 2019 mais les établissements concernés souhaitent poursuivre leur collaboration.

Le partenariat est convenu entre les universités de Lorraine, de Bourgogne et de Besançon et pour la période 2024 à 2028.

La nouvelle convention a été adaptée dans le but de fluidifier le travail entre les secrétariats des établissements, avec un accord notamment sur la date butoir des inscriptions des étudiants et sur la communication rapide de la période où se tiendront les jurys.

Cette collaboration participe au rayonnement du SUP-FC dans la mesure où elle conforte nos formations auprès des enseignants ainsi que nos enseignements.

Vote

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

3 Création du service audiovisuel du SUP-FC

La création d'un service audiovisuel au sein du SUP-FC est une demande qui émane de Monsieur Gilles BARILLOT.

L'objectif est de pouvoir avoir un service identifié et de pouvoir y associer d'autres personnels du SUP-FC.

Vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

4 Facturation Global Exam

Global Exam est une plateforme d'entraînement de langues en ligne. Cet outil peut servir aux enseignants, notamment pour faire passer des devoirs.

Actuellement le SUP-FC a souscrit à l'achat de 5000 licences pour l'année universitaire 2023-2024 pour un coût d'environ 15000€. Un peu moins de 1400 licences ont été utilisées. L'objectif est de toucher plus largement les étudiants en communiquant plus régulièrement et avec le concours des enseignants concernés.

L'idée est de facturer un coût minime de 2€ aux composantes qui inscrivent leurs étudiants à la plateforme.

Une réflexion est menée par les membres du conseil stratégique quant à la pertinence de facturer un service qui pour l'instant n'est pas assez exploité. D'autre part, si les composantes se chargent d'inscrire leurs étudiants à la plateforme, il y a un risque pour que les étudiants choisissent de s'y inscrire massivement et pour certains sans s'y connecter assidument, le nombre de licences ne serait alors plus suffisant.

Il conviendrait d'une part de communiquer massivement afin que toutes les licences soient utilisées et d'autre part de vérifier s'il est possible de supprimer l'accès des étudiants qui occupent une licence mais sans se connecter à la plateforme.

Décision est prise de maintenir la gratuité de l'accès pour l'année 2024-2025 et d'atteindre l'objectif de 100% des licences utilisées. Si tel est le cas, il serait envisageable d'appliquer des frais d'inscription à la plateforme pour l'année 2025-2026.

5 Tarif du TOEIC

Le tarif appliqué pour le passage de la certification TOEIC dans le cadre de paiements individuels s'élève actuellement à 50€.

En raison du manque de rentabilité de cette certification, il est proposé de réévaluer les frais d'inscription à 60€ pour une certification en présentiel.

Il est proposé de mettre en place le passage du TOEIC à distance pour permettre au plus grand nombre d'étudiants de passer cette certification. En raison du surcoût des passages de certification à distance dû au frais de surveillance du prestataire (soit 8€ par candidat), il est proposé de facturer 70€ pour le passage d'une certification à distance.

Vote

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

6 Calendrier des réunions 2024-2025

Proposition de dates pour les prochains conseils stratégiques :

23/09/2024 à 10h

17/02/2025 à 10h

02/06/2025 à 10h

7 Questions diverses

Néant

Fin de la séance à 11h50.